

Conseil du 8 avril 2011

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2011

Président : M. Laurent DESTRUMELLE

Présents : Messieurs et Mesdames Michel GIOT, Joël CHARTIER, Jean-Yves BRETON, Philippe LEMAIRE, Daniel KOLEK, Véronique GUÉRIN, Jean CREMMER, Jean-Pol LESPAGNOL, Claude DEJENTE, Christian DION, Max CAPITAINE.

Absents Excusés : Madame Van Den Broeck, Monsieur MORENVILLÉ, Absents non excusés : NÉANT Secrétaire : Madame GUÉRIN

***** Le Conseil Municipal :

01 – Adoption procès-verbal : Adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la précédente réunion,

02 – Budget primitif communal 2011 :

● Vote à l'unanimité des présents le budget primitif communal 2011 équilibré comme suit : -
Section de fonctionnement : 522 910, 00 € - Section d'investissement : 394 975, 01 €

03 - Budget primitif du service assainissement 2011 :

● Vote à l'unanimité des présents le budget primitif du service assainissement 2011 équilibré comme suit : - Section de fonctionnement : 40 996, 52 € - Section d'investissement : 29 456, 30 €

04 - Indemnité de conseil du receveur municipal :

● Décide, à l'unanimité des présents, de ne pas allouer d'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2011.

05 – Travaux rue Jean Mermoz et Ancien raccordement :

● Décide, à l'unanimité des présents de participer financièrement aux travaux de raccordement des différents réseaux d'alimentation (eau, assainissement, électricité et téléphone) pour un montant d'environ 8 000 €, compte tenu que ces travaux interviendront sur le domaine communal (rue Jean Mermoz et voie dite de l'Ancien Raccordement)

● Charge le Maire d'établir une convention fixant ces modalités financières entre Champagne Céréales et la Commune,

● Autorise le Maire à signer cette convention et toutes pièces utiles à intervenir.

● Dit que les crédits correspondants ont été inscrits au BP 2011

06 – Viabilisation de terrains : Le Maire informe l'assemblée qu'à la lecture de différentes annonces relatives à la vente de parcelles sises à Amagne, il a constaté qu'il était indiqué que ces parcelles étaient viabilisées, alors que ce n'est pas le cas. Par conséquent, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : Décide de ne pas viabiliser l'ancienne voie de chemin de fer, dite du raccordement située en section ZK, parcelle N°195 Dit que les propriétaires riverains de ce terrain, en cas de vente de leur propriété, auront à leur charge (ou à celle de leur acheteur), la mise en place des différents réseaux (accès à l'énergie électrique, à l'eau potable, à l'assainissement collectif, aux services de téléphonie, et l'aménagement en voirie), Dit que la Commune ne pourra, en aucune manière, être sollicitée pour la viabilisation.

07- Travaux HTA : Le Maire informe l'assemblée qu'un projet de lotissement est en cours (derrière la salle des fêtes Arthur Rimbaud et jusque derrière les constructions neuves avenue Pierre Curie) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : Décide l'enfouissement du réseau HTA du futur lotissement, si ce projet est mené à son terme, Dit que les crédits correspondants à ces travaux seront dégagés, Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance et l'autorise à signer toutes pièces utiles à intervenir.

08 – Renouvellement de contrat : Le Maire informe l'assemblée que le contrat de l'agent chargé de l'agence postale communale arrive à échéance au 1er juin 2011 et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour une durée de un an, sur demande de l'agent. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : Décide de renouveler, pour une durée de un an à compter du 1er juin 2011 le contrat de l'agent chargé de l'agence postale communale, selon les mêmes conditions que le contrat précédent, Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance et l'autorise à signer toutes pièces utiles à intervenir, Dit que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget primitif 2011.

09 – Redevance sur l'occupation du domaine public : Décide, à l'unanimité des présents de demander à France Telecom le versement de la redevance pour occupation du domaine public, Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires en la circonstance et l'autorise à signer toutes pièces utiles à intervenir,

10 – Contrat dératisation : Prend connaissance des différentes propositions relatives à la dératisation. Préalablement à toute décision concernant le nouveau contrat, charge le Maire de s'adresser auprès des différentes entreprises pour obtenir des renseignements complémentaires. Cet objet sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

11 – Règlement ordures ménagères : Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au transfert de compétences relatif aux ordures ménagères, un règlement de redevance d'enlèvement a été établi par la Communauté de Communes du Rethélois. Ce règlement sera distribué à la population courant juin.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sacs de tri sélectif, il sera alloué un rouleau par foyer jusqu'à 4 occupants. Au-delà, ce sera 2 rouleaux, voire 3.

Monsieur le Maire indique ensuite que la Communauté de Communes du Rethélois a décidé de facturer à la Commune la redevance des ordures ménagères pour les locataires des logements communaux. Par conséquent, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : Décide de régler à la Communauté de Communes du Rethélois la facturation des ordures ménagères concernant les locataires des logements communaux, à compter du 1er janvier 2011, Dit que le remboursement de cette facturation sera réclamé aux locataires dès la mise en paiement des factures.

12 – Réfection d'un tableau de l'église : Décide, à l'unanimité des présents, de procéder aux travaux de réfection du tableau représentant « Le Magnificat », situé dans l'église Saint-Martin d'Amagne, Charge le Maire de demander les devis nécessaires à ces travaux auprès des entreprises spécialisées, Le charge en outre de s'adresser auprès des services compétents afin d'obtenir des subventions.

14 – Comptes de gestion 2010 : Commune et service assainissement Déclare, à l'unanimité des présents, que les comptes de gestions communal et du service assainissement établis pour l'exercice 2010 par le receveur municipal n'appellent ni réserves, ni observations de sa part.

13 – Informations du Maire : Monsieur le Maire a pris contact avec une entreprise spécialisée dans la conception de columbariums. Il convoquera les membres de la commission de travaux pour une présentation des différents projets lorsque ladite entreprise viendra remettre ses différentes propositions.

Il indique ensuite qu'il a été installé un point d'eau dans le haut du cimetière communal.

En ce qui concerne les nuisances diverses (bruit, animaux errants...) un courrier a été fait auprès des autorités compétentes. Réponse du chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration a été reçue dans le courant de cette semaine. Monsieur le Préfet des Ardennes a donc été avisé directement par le Ministère. Tous éléments d'information seront communiqués en Mairie ultérieurement.

Puis il donne lecture du courrier d'un administré qui souhaiterait rencontrer le conseil municipal dans sa totalité. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette requête. Une réponse en ce sens sera faite à l'intéressé.

Pour conclure, il remet à chaque conseiller une note des services de la gendarmerie, relative à la mise en garde sur le passage « des bitumeurs ou outilleurs ». Cette note est également affichée dans le panneau.

Ces informations données, il invite chaque conseiller à faire part de ses remarques.

Monsieur Lespagnol demande à qui est le passage entre le lavoir et son jardin et propose de condamner l'accès au lavoir. En effet, outre les nuisances dues aux divers rassemblements qui y ont lieu, il faut aussi penser à la sécurité de tout un chacun. Il aborde ensuite la mise en place d'un passage pour piétons rue Albert Calmette. Compte tenu de la circulation, il conseille de prévoir la pose de panneaux et la présence de plusieurs personnes afin d'assurer la sécurité. Ces travaux devront également se faire lorsque la route sera propre (en juillet ou en août). Il faudrait également reculer le panneau « cédez le passage » qui est trop proche de la route.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Publié le mardi 12 avril 2011
par [Ph.Le](#)